

Aurore Gaillet, PR UT1 Capitole, IRDEIC  
et Julien Weisbein, MCF Sc Po Toulouse, LaSSP.

## L'EUROPE ET LA « CRISE » : BREFS PROPOS INTRODUCTIFS

La conférence organisée en novembre 2015 dans le cadre des « Amphis de l'Europe » autour des rapports entre « l'Europe et la crise » a fatalement vu sa thématique chargée d'un poids supplémentaire. Aux multiples ramifications de la crise profonde que traverse l'Europe (crise de la dette, de l'euro, des migrants, des frontières, des valeurs, de l'environnement, etc.), les attentats qui ont terrorisé la France ont en effet rappelé l'acuité des questions relatives à la légalité de crise et la tension toujours renouvelée entre libertés et sécurité. La perspective du *Brexit* entérinée par la victoire du camp du « *Leave* » lors du référendum britannique du 23 juin 2016 a ensuite fait l'effet d'un véritable coup de tonnerre, que ce soit pour les spécialistes de l'Union européenne comme pour ses défenseurs, tant l'hypothèse paraissait jusqu'alors théorique, impensable même, puisque la force des interdépendances tissées par la construction européenne semblait l'emporter sur les vellétés sécessionnistes. Quelle que soit la dimension nationale de ces questions, la perspective européenne demeure en toute hypothèse fondamentale. L'atteste à lui seul le rappel du saisissant contraste entre, d'une part, la mise en avant des failles de l'Europe et, d'autre part, l'appel permanent à davantage de coopération européenne à tous les niveaux, politique, administratif comme juridique.

Un bref croisement des disciplines académiques permet par ailleurs de constater à quel point leurs objets d'étude respectifs sont eux-mêmes secoués par de constants soubresauts, dont l'analyse conduit fréquemment à diagnostiquer une nouvelle « crise <sup>1</sup> ». Pareille saturation de la notion de crise est dès lors également révélatrice d'une crise du discours scientifique. S'arrêter au constat de la crise n'est-ce pas s'arrêter au constat des limites de son propre champ d'étude, que ce soit face à ses limites théoriques intrinsèques ou face à la difficulté de penser les processus profonds au moyen des cadres classiques ? Dans son effort de théorisation d'une « crisologie » dans le champ des sciences sociales, Edgar Morin met ainsi en garde contre un « concept [en passe de] devenir une forme vide, un prêt-à-porter stéréotypé qui ne constitue plus que l'ultime recours au lancinant désarroi des

---

1. Dortier, 2009.

diagnostics et des pronostics <sup>2</sup> ». Partant, la crise devient alors un défi, une mise à l'épreuve pour les sciences sociales, la recherche et la réflexion générale sur l'évolution de la société et de son environnement.

Une introduction à de si vastes thématiques et questionnements ne peut ici que se limiter à quelques brefs propos, précisément en raison de l'ampleur de la question, laquelle appelle des développements scientifiques qui dépasseraient le cadre de cette présentation. Celle-ci tend plus modestement à relever l'intérêt d'étudier cette notion à travers une approche interdisciplinaire et européenne, conformément au projet des *Amphis de l'Europe* (II) et ce, quelle que soit la complexité théorique de l'étude de la crise (I).

## LA COMPLEXITÉ DE L'ÉTUDE DE LA CRISE

Les multiples recours à la notion de crise traduisent aussi le caractère nébuleux d'un terme qui sature tout le discours politique, médiatique et scientifique. Dès 1977, le juriste français Guy Braibant introduisait un numéro spécial de la revue *Pouvoirs* consacré à « l'État face aux crises » par ces mots : « Il faudra sans doute un jour analyser la crise de la notion de crise. C'est en effet un mot commode, à la mode, employé à tout bout de champ, de sorte qu'on a parfois l'impression de se trouver dans une crise à la fois universelle et perpétuelle <sup>3</sup>. » Quelle que soit la difficulté subséquente de l'étude de la notion, celle-ci n'en présente pas moins un intérêt toujours renouvelé.

La notion elle-même est difficile à circonscrire. Que l'on s'attache à ses racines étymologiques latines (*crisis*) ou grecques (κρίσις, *krisis*), plusieurs grandes acceptions sont classiquement retenues. Dans la médecine hippocratique, la crise désigne l'instant crucial d'une maladie, le « paroxysme d'incertitude et d'angoisse où tout est en suspens <sup>4</sup> ». Partant, elle commande d'opérer un choix, de prendre une décision réfléchie sur l'attitude à adopter pour parer à cette situation de précarité. La période plus contemporaine relègue quelque peu la conception « résolutive et salutaire » pour se concentrer sur une approche plus « inaugurale [et] purement réactionnelle <sup>5</sup> ». Ces deux dimensions de « crise-guérison » et de « crise-maladie » nous offrent une première grille d'analyse de la notion de crise. La science politique, par exemple, entend globalement la crise politique comme une situation suffisamment anormale pour susciter une potentielle déstabilisation de l'ordre social, économique ou institutionnel. La perturbation, le dysfonctionnement du jeu routinier d'un régime (crise-maladie), est ainsi au principe des changements d'institutions ou de pouvoirs (crise-guérison).

Reste toutefois à appréhender les difficultés intrinsèques d'une notion en tension. Le propre de la crise n'est-il pas d'exprimer des perturbations et des déséquilibres ? « Menaç[ant], ébranl[ant] ou même détruis[ant] ce qui

2. Mor, 1976, p. 149.

3. Braibant, 1977, p. 5.

4. Bolzinger, 1982, p. 475-480.

5. Bolzinger, 1982, p. 476.

est établi <sup>6</sup> », les crises s'organisent autour de composantes elles-mêmes marquées par leur instabilité. Affiner le propos suppose de s'interroger plus en avant à la fois sur l'existence d'un *élément déclencheur* de la crise, sur les *perturbations* occasionnées par rapport à un « standard » ou une situation de « stabilité » définie comme « normale » – qu'il faudrait alors également identifier –, et enfin sur la possibilité de *sortir de la crise*, sous peine de voir celle-ci s'ancrer dans la durée.

De là découle une pluralité des angles d'étude de la crise. Une étude approfondie suppose en outre de prendre en compte des perspectives multiples. S'agissant du *temps* de la crise, on peut se demander si celle-ci est nécessairement brutale, rapide et accentuée ou si elle peut s'accommoder d'un temps plus long et progressif. S'agissant des *réponses* à apporter à la crise, l'un des enjeux les plus essentiels tient à l'identification même de potentielles solutions : peut-on et doit-on faire face à la crise ? Il s'agit en toute hypothèse de s'efforcer de concilier, d'une part, l'impératif d'y faire face rapidement, parfois en improvisant lorsque les moyens disponibles, établis dans le cadre de l'ordre ancien, paraissent dépassés et, d'autre part, la nécessité de relayer les premières réactions par des réflexions engagées dans la durée. Cela suppose de prolonger la phase de réaction par une phase d'adaptation. La difficulté suscitée par ces temps successifs de la réponse s'avère plus considérable encore lorsque l'on intègre la part de choix des *acteurs* quant à la capacité à s'adapter aux éventuelles crises à venir. Certains considèrent ainsi que seule l'anticipation permet de prévoir le changement sur le temps long. Mais comment réfléchir à un événement qui ne se produira peut-être jamais ? Cette problématique est au cœur des évolutions économiques ou environnementales. Et elle est d'autant plus complexe que le « court-termisme » actuel commande trop aisément de s'abstenir de remettre en question les certitudes du passé <sup>7</sup>. La seule mention de ces vastes questions appelle à la mobilisation des acteurs les plus divers possibles, au niveau de la répartition verticale des pouvoirs (rapports entre pouvoirs locaux, nationaux, européens, internationaux) comme au niveau horizontal des rapports entre l'État, les acteurs économiques privés et la société civile.

Les divers modèles avancés, en science politique ou en histoire, pour expliquer la modification du fonctionnement routinier du système social en sont un bon exemple. Sont ainsi tour à tour mis en avant la frustration relative ressentie par certains groupes sociaux ; le travail de sape de l'autorité politique réalisé par des intellectuels ou à travers des formes profanes de mobilisation (littérature populaire, chants, stades de foot, etc.) ; les bouleversements morphologiques de la division du travail social induits par l'évolution des modèles économiques ou par des progrès technologiques, etc. On le voit, les crises modifient le fonctionnement routinier du système social (qui, à l'état « normal », se caractérise par un cloisonnement très fort en secteurs organisés autour d'un aspect de la division du travail social et dans lesquels les mobilisations de contestation sont souvent bordées). À l'inverse, les crises politiques ouvrent des conjonctures fluides par lesquelles

6. Terré, 1979, p. 35.

7. Voir dans ce sens : Aghion, Cette, Cohen, Lemoine, 2011.

ces cloisons sociales perdent leur étanchéité (défragmentation des identités sociales, « désobjectivation » des univers sociaux et inadéquation des calculs des agents). S'ensuit tant une interpénétration des mondes sociaux qui, « normalement », s'ignorent et fonctionnent de manière autonome que des « mobilisations multisectorielles », c'est-à-dire la résonance des mobilisations séparées et leur intégration dans un mouvement cohérent. En découle alors la remise en question (même si souvent provisoire) de l'ensemble des accords qui garantissait jusque-là la stabilité de l'ordre politique <sup>8</sup>.

La complexité de la « légalité de crise » illustre également cet aspect multiforme et difficilement saisissable de la crise. Le juriste éprouve en effet une difficulté particulière lorsqu'il s'agit d'appliquer la notion de crise à son objet d'étude. Le terme de « légalité de crise » désigne une série de dispositifs juridiques tendant à répondre à des circonstances exceptionnelles. L'étude de la crise, ainsi souvent associée à la nécessité et à l'exception, suppose alors de prendre en considération deux éléments qui constituent tout à la fois son intérêt et sa difficulté. D'un côté, « loin d'être opposée au droit, la crise lui est consubstantielle et familière puisqu'il a précisément pour fin de la prévenir, de la figer, de la circonscrire ou de la maîtriser [...] sinon à l'extrême, de s'y adapter <sup>9</sup> ». De nombreuses constitutions s'attachent en conséquence à prévoir les cas de crise, afin de donner à l'État de droit, défini comme une « normalité de référence » dans les démocraties occidentales, des outils pour faire face aux assauts dont il peut faire l'objet. De l'autre côté toutefois, l'on peut s'interroger sur l'existence même d'un droit de la crise, dès lors que l'exception constitue précisément ce qui est « hors de prise » (*ex-capere* <sup>10</sup>).

La période d'urgence prolongée que connaît la France depuis le 13 novembre 2015 a suscité de nouvelles contributions fondamentales <sup>11</sup>, permettant d'approfondir les interrogations plus anciennes sur la possibilité de circonscrire le champ et la durée de la légalité de crise comme sur l'identification et la mise en œuvre des outils de réaction et de prévention de la crise. Les débats relatifs à la nécessité de l'anticipation comme les controverses sur la balance entre les mesures de sécurité et le maintien d'un niveau de libertés conforme à l'État de droit demeurent ainsi éminemment actuels. C'est en quelque sorte la marque de la crise, consubstantielle aux sociétés ouvertes et démocratiques, que d'être tout à la fois vulnérables et de refuser de sacrifier leurs libertés sur l'autel de la sécurité. Si fragile cet équilibre soit-il, c'est aussi ce qui en fait la richesse.

8. Pour reprendre le modèle théorique élaboré par Dobry, 1986 (réédition en 2009).

9. Ainsi les premiers mots du numéro de la revue *Pouvoirs* précitée.

10. Voir notamment les études et analyses de Schmitt, 2000 et 1988 ; Saint-Bonnet, 2001 ; Agamben, 2003 ; Troper, 2011 ; Basilien-Gainche, 2013.

11. Voir en particulier l'importante analyse de Beaud et Guérin-Bargues, 2016.

## DE L'INTÉRÊT D'ÉtudIER LA NOTION DE CRISE À TRAVERS UNE APPROCHE INTERDISCIPLINAIRE ET EUROPÉENNE

Le rappel à la prudence nécessaire face à une notion aussi instable, ambiguë et ambivalente que celle de crise ne doit pourtant pas intimider l'analyse. Sous certaines conditions, nous sommes en effet loin d'être dépourvus face à cet enjeu ; car si *chaque* science sociale peut s'avérer limitée dans sa saisie et sa compréhension de « la » crise, n'y voyant que ce que ses présupposés épistémologiques ou ses méthodologies propres lui permettent de voir, les sciences sociales peuvent au contraire embrasser, mettre en relation et comprendre plus finement ses multiples dimensions. Ce regard panoptique rend toutefois nécessaire un véritable dialogue entre disciplines, chacune échangeant avec les autres autour d'une même notion. Or, le dispositif des *Amphis de l'Europe* – malheureusement si rare dans un univers académique de plus en plus régi par l'ultra-spécialisation et l'autisme disciplinaire – autorise une telle entreprise <sup>12</sup>.

On peut déjà faire le constat que la notion de crise est consubstantielle à de nombreuses disciplines des sciences sociales, souvent nées de situations de crises et/ou qui se donnent des objets procédant de celles-ci. La géopolitique, qui pour un de ses promoteurs « sert à faire la guerre <sup>13</sup> », n'est-elle pas la discipline par excellence des crises ? L'histoire n'est-elle pas partie liée aux crises tant les plus beaux fleurons de l'historiographie française peuvent être rapportés à la crise en marche, c'est-à-dire à un monde qui se défait et dont on entreprend alors d'écrire l'histoire pour donner du sens à sa disparition <sup>14</sup> ? La science politique française n'est-elle pas née, en plus de l'activisme d'Émile Boutmy, d'une situation de crise morale et intellectuelle, à savoir de la défaite de Sedan, occasion pour lui de mettre la rue Saint-Guillaume sur les fonts baptismaux <sup>15</sup> ? La science économique n'est-elle pas fondée sur le postulat de rareté des biens – et donc de tensions nécessaires quant à leur répartition ?

Au-delà de ces situations disciplinaires singulières (on pourrait sans doute allonger facilement la liste), il faut surtout souligner que la démarche interdisciplinaire paraît particulièrement féconde pour saisir une notion aussi protéiforme et aux contours difficilement identifiables. En conséquence, la crise ne saurait apparaître comme la propriété ou le territoire de chasse d'une science sociale. Pour ne prendre qu'un exemple, si la « crise économique » a sans doute une rationalité économique, elle a surtout une portée fondamentale sur les rapports entre individu-société et entre société-État (crise de l'État, crise d'identité, crise démocratique, etc.) ; la com-

12. Pour une présentation des *Amphis de l'Europe*, voir Bertrand Vayssière, « L'Europe en ses Amphis », *Mondes Sociaux* [en ligne : <https://sms.hypotheses.org/2757>].

13. Lacoste, 1976.

14. L'histoire rurale française est la plus reconnue entre les années 1930 et les années 1960, soit à une époque où les campagnes se vident ; l'histoire religieuse se développe dans la foulée, alors que l'on enregistre dans le même temps la désaffection des Français pour la religion. On peut aussi évoquer le succès des lieux de mémoire, qui enregistrent la disparition d'une mémoire nationale, dans un monde qui change vite (voir Nora, 1984 à 1992).

15. Favre, 1989.

prendre et tenter d'y répondre engage dès lors des réflexions sociales, sociologiques, culturelles, politiques, etc. – et pas seulement économiques.

Or, cette posture interdisciplinaire est précisément au cœur des « *Amphis de l'Europe* ». Démarche résolument hybride, il s'agit, le temps d'un colloque (et de sa longue préparation), de rendre possible la constitution d'un véritable petit laboratoire de sciences sociales de l'Union européenne, rassemblant (par ordre alphabétique des disciplines, pour bien signifier leur pleine égalité dans le dispositif) des économistes, des géographes, des historiens, des juristes, des politistes ou des sociologues au sein d'un même collectif, c'est-à-dire en ne se contentant pas de les juxtaposer, de les faire intervenir les uns après les autres, mais de les faire travailler ensemble, de les obliger à sortir de leurs ornières disciplinaires. Le lecteur peut s'en rendre facilement compte : les chapitres de cet ouvrage sont toujours signés à quatre mains et à partir d'au moins deux disciplines de sciences sociales.

S'il croise et mélange entre elles les disciplines scientifiques, le dispositif des *Amphis de l'Europe* le fait surtout, comme son nom l'indique, au travers du prisme européen. Là réside un second avantage puisque la « crise » semble si consubstantielle à la construction européenne, à sa naissance comme à l'entretien de sa dynamique. La question n'est donc pas nouvelle et d'ailleurs, depuis 1950, on ne compte plus les fois où l'Europe a été enterrée par ses détracteurs, quels qu'en soient les appellations (« eurosceptiques », « europessimistes » ou « europhobes ») ! On peut bien sûr rappeler ici la phrase de Jean Monnet : « L'Europe se fera par les crises. Elle sera la somme des solutions qu'on apportera à ces crises. » On peut surtout faire le constat que la plupart des avancées européennes s'apparentent à des réponses plus ou moins directes, politiques et/ou juridiques, aux diverses « crises » (économiques, politiques, institutionnelles, morales, etc.) qu'elle a en permanence traversées. À cet égard, le système institutionnel européen apparaît être un montage particulièrement résilient aux assauts de toutes natures auxquels il a dû et doit encore faire face. Du côté des secousses d'ordre économique, on peut mobiliser des exemples anciens (comme la relance du Système monétaire européen ou du couple franco-allemand dans le contexte des chocs pétroliers) comme actuels (avec, depuis 2007, les rebondissements multiples de la « crise des *subprimes* » en « crise grecque », en « crise de l'euro » puis en « crise des dettes souveraines » – succession dont on ne sait pas quelle nouvelle phase de la construction politique comme économique de l'Europe pourrait sortir). Du côté des crises politiques et institutionnelles, tout aussi nombreuses <sup>16</sup>, celles-ci trouvent souvent leur origine dans la recherche tâtonnante d'équilibres (toujours instables et défaits en pratique) entre les institutions européennes et les États membres, mais également, de plus en plus, entre l'Union européenne comme système politique et ses citoyens ou ses divers publics. S'engagent alors dans ces multiples crises tant la question de la redéfinition permanente du système décisionnel (ses acteurs, leurs compétences, les rapports de force qui les animent, etc.) que la possibilité d'une solidarité européenne,

16. Et de plus en plus fastidieuses à énumérer : crise de la chaise vide, crise de la constitution de 2005, crise des migrants, crise du *Brexit*, etc.

voire d'une identification à un nouvel ordre de pouvoir. Finalement donc, les crises mettent à l'épreuve la difficulté comme la définition d'un « projet européen », lequel peut en sortir renforcé (Athènes, qui pouvait parfaitement quitter la zone euro, a finalement fait le choix d'y rester) ou dangereusement déstabilisé (comme le *Brexit* le rappelle si crûment).

Pour autant, loin de prendre trop au sérieux la notion de crise ou de vouloir pleurer ou acclamer celle qui affecte l'Europe, l'ambition scientifique de notre colloque était de dépasser l'idée que tout est en crise et surtout qu'il faudrait y voir un dysfonctionnement, une situation anormale et pathologique. D'abord parce que précisément, la crise est rupture et permet de faire avancer des disciplines : l'épistémologie de Gaston Bachelard nous rappelle que la science est aussi doute et mise en doute et qu'elle avance surtout par ruptures<sup>17</sup>. Mais surtout parce que le registre de la crise, ses mots, ses acteurs, les instruments forgés pour la contenir et/ou la prévenir ou bien les savoirs institués pour la comprendre (on pourrait aisément parler d'une vraie « crisologie » européenne au sein des *European studies*), appartient finalement au cours ordinaire de la construction européenne<sup>18</sup>. Car derrière telle ou telle crise, on trouve toujours des logiques d'intéressement (certaines institutions ou certains acteurs se spécialisent à son sujet, comme les agences de notation des États, les agences de régulation ou même certains universitaires...), des formes d'objectivation (notamment par divers instruments comptables et budgétaires mais aussi par le registre performatif du droit), des effets symboliques et institutionnels propres (notamment la fluidité du jeu institutionnel, par l'enchaînement des « relances » ou des « révisions »), mais également des « gagnants » et des « perdants » (par la modification des rapports de force interinstitutionnels, avec aujourd'hui la montée en puissance des instances supranationales non contrôlées démocratiquement comme la Commission, la Banque centrale européenne ou la Cour de justice). En définitive, le véritable défi réside dans la capacité durable du montage juridico-institutionnel qu'est l'Union européenne à résister aux multiples offensives dont il est à la fois l'acteur – par la faiblesse qui demeure celle du projet européen – et la cible – par la force consacrée à la poursuite de ce projet.

17. On pourrait même de la sorte parler d'une homologie entre les *Amphis de l'Europe* et le thème de la crise. Non pas que les membres qui composent ce collectif soient en crise, mais bien parce qu'ils sont tous des chercheurs en sciences sociales, faisant de l'instable, de l'indéterminé, leur raison d'être professionnelle.

18. Voir à ce sujet, *Politique européenne*, « Crise, crises et crisologie européenne », n° 44, 2014.